



**INTERCO**

[Cfdt@bretagne.bzh](mailto:Cfdt@bretagne.bzh)

## Membres du bureau de la CFDT de la section du conseil régional de Bretagne

1<sup>er</sup> septembre 23



**FRANCOISE KERMAREC** référente du 35

07 86 42 85 18

Secrétaire de la section CFDT, permanente de la section

Agente de l'administration régionale, agente des services DRH SCET.

[francoise.kermarec@bretagne.bzh](mailto:francoise.kermarec@bretagne.bzh)

Membre titulaire du CST<sup>i</sup> et de la FS<sup>ii</sup>, titulaire en CAS<sup>iii</sup>, suppléante en CAP<sup>iv</sup> B, suppléante au conseil médical départemental<sup>v</sup> catégorie B des départements 29 et 56. Membre de la commission exécutive du syndicat interco 35.



**NADIA HOURMAND** Référente du 29

07 86 14 42 41

Secrétaire adjointe de la section CFDT, permanente de la section

Agente du service général, E.R.E.A Louise Michel de Quimper.

[nadia.hourmand@bretagne.bzh](mailto:nadia.hourmand@bretagne.bzh)

Membre titulaire du CST et FS, suppléante en CAP C, suppléante au conseil médical départemental du 56 catégorie C. Sièges au syndicat interco 35.



**MICHEL SALLIN** Référent du 56

07 80 17 72 29

Permanent de la section (temps partiel)

Cuisinier au lycée Joseph Loth de Pontivy.

[michel.sallin@bretagne.bzh](mailto:michel.sallin@bretagne.bzh)

Membre titulaire du CST et FS, titulaire au conseil médical départemental du 56 catégorie C. Commissaire aux comptes du syndicat interco 35.



**VERONIQUE HORN** Référente 29 nord

Membre permanent de la section (temps partiel)

Agente du service général, lycée polyvalent Vauban de Brest.

[veronique.horn@bretagne.bzh](mailto:veronique.horn@bretagne.bzh)

Membre titulaire du CST et de la FS, suppléante au conseil médical départemental 29 et 22 catégorie C.



**PIERRICK BRIHAYE**

02 22 93 98 24

Chargé d'étude patrimoine, agent des services Canaux de Bretagne.

[pierrick.brihaye@bretagne.bzh](mailto:pierrick.brihaye@bretagne.bzh)

Membre titulaire du CST et suppléant à la FS, titulaire en CAP A, titulaire aux conseils médicaux départementaux des départements 22 et 56 catégorie A. Membre du conseil syndical de l'interco 35 et Trésorier adjoint du syndicat interco 35 et membre de la commission exécutive.

**SYLVAIN BLONDEAU****06 37 19 79 28**

Technicien Informatique, agent des services DETARM

[sylvain.blondeau@bretagne.bzh](mailto:sylvain.blondeau@bretagne.bzh)**Membre titulaire du CST et de la FS, suppléant en CAP C, titulaire au conseil médical départemental du 22 et suppléant au conseil médical départemental du 35 pour la catégorie C.****GAËL MIELLE****06 67 48 14 29**

Agent de maintenance patrimoine CEFCM Concarneau

[gael.mielle@bretagne.bzh](mailto:gael.mielle@bretagne.bzh)**Membre titulaire de la FS et suppléant du CST.****JULIETTE CRISTESCU****06 74 27 02 81**

Cheffe du service SFEAMPA, agente des services DIMER SFEAMPA

[juliette.cristescu@bretagne.bzh](mailto:juliette.cristescu@bretagne.bzh)**Membre titulaire du CST et suppléante à la FS, suppléante au conseil médical départemental du 22 et 56 catégorie A. Sièges au syndicat interco 35.****BRIEG SALIOU****02 98 33 38 31**

Animateur emploi-formation orientation Pays de Brest et de Morlaix, agent de l'espace territorial de Brest.

**06 08 09 55 56**[brieg.saliou@bretagne.bzh](mailto:brieg.saliou@bretagne.bzh)**Membre titulaire en CAP B, suppléant au CST et à la FS, titulaire au conseil médical du 29 catégorie B et suppléant au conseil médical départemental du 22 catégorie B.****VIRGINIE LE SEAC'H DOMINOIS**

Lingère au lycée de Cornouaille à Quimper.

[virginie.le-seach-dominois@bretagne.bzh](mailto:virginie.le-seach-dominois@bretagne.bzh)**Membre titulaire en CAP C, titulaire au conseil médical départemental du 29 catégorie C.****GILDAS DURAND****06 07 12 00 51**

Technicien spécialisé en maintenance des installations sanitaires et gestion des flux énergétiques, agent des services DIL SUB35 PCME35.

[gildas.durand@bretagne.bzh](mailto:gildas.durand@bretagne.bzh)**Membre titulaire en CAP C, suppléant au conseil médical départemental du 35 catégorie C.**

**SERGE COLLETTE****02 99 87 63 70**

Agent de l'administration régionale, agent des services DFE SCOMP

[serge.collette@bretagne.bzh](mailto:serge.collette@bretagne.bzh)

**Membre suppléant du CST et de la FS, titulaire en CAP B, titulaire aux conseils médicaux départementaux du 22, 35 et 56 et suppléant pour le 29 catégorie B. Suppléant à la CAS. Siège au syndicat interco 35.**

**REGINE HILLION-RETIF****02 99 27 96 86**

Responsable du Pôle Conseil et Assistance Technique et Usages et adjointe au chef du Centre de Service Utilisateurs, agente des services DNSI.

[regine.hillion@bretagne.bzh](mailto:regine.hillion@bretagne.bzh)

**Membre titulaire en CAP A, suppléante aux conseils médicaux départementaux du 29 et 56 catégorie A.**

**SYLVIANE PERAN****02 99 27 12 72**

Assistante de la dette et de la trésorerie, agente des services DFE SBUD

[sylviane.peran@bretagne.bzh](mailto:sylviane.peran@bretagne.bzh)

**Membre titulaire en CAP B, suppléante aux conseils médicaux départementaux du 22 et 56 catégorie B.**

- i **CST** : Le Comité social territorial remplace le Comité technique. C'est une instance de 30 membres titulaires compétente pour les dispositions d'ordre collectif.
- ii **FS** : La Formation spécialisée remplace le Comité Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT). C'est une instance compétence en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail. Elle est composée de 15 membres titulaires, au lieu de dix auparavant pour le CHSCT.
- iii **CAS** : Commission d'Action sociale : Autre émanation du CST : la CAS. Cette instance, créée à l'initiative de la Région, examine les situations individuelles difficiles et peut attribuer aux agent-e-s des aides et prêts d'honneur du fonds de solidarité. Elle est composée de 4 membres titulaires (au lieu de 3 auparavant).
- iv **CAP** : Commissions Administratives Paritaires. Il existe une CAP par catégorie : une CAP A, une CAP B et une CAP C. Chaque CAP traite des dossiers se rapportant aux agent-e-s titulaires de sa catégorie et émette des avis sur des questions d'ordre individuel.
- v **Conseil médical départemental** : il remplace la commission de réforme. Seules les 2 organisations syndicales disposant du plus grand nombre de sièges dans les CAP siègent au sein des conseils médicaux départementaux, amenés à exprimer un avis sur les questions liées à la santé des agent-e-s.